



## Travail impossible

-----  
Par Judeso

Je suis technicien informatique hospitalier et suite à une convocation de mon directeur demandant à la DRH une sanction disciplinaire allant jusqu'au licenciement (pour cause de retards répétés et de "sieste" au travail, sachant que j'étais en attente d'opération chirurgicale pour un problème douloureux au niveau du frein), il m'a laissé mon après midi pour accusé le coup.

Le lendemain je reviens prendre mon poste et découvre que je suis remplacé par un collègue et que tous les accès sont bloqués. 3 comptes informatiques que j'utilisais me permettant d'exercer mon travail).

Je suis allé voir la Cgt et suite à leur appel à mon directeur, seulement un compte a été débloqué et je ne peux plus exercer mon travail complètement.

Il est venu dans le bureau au milieu des collègues pour me dire que maintenant je fais juste avec ce que j'ai et que mes comptes ne seront pas débloqués

Que puis je faire ?

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Judeso,

vous battre aux prud'hommes !  
Sinon, cherchez un autre travail et essayez de changer de mentalité !  
Cdlt

-----  
Par Judeso

Bonjour,

Je souhaite me protéger et pas les attaquer même si ce serait possible.

J'ai pensé à cette éventualité mais pouvez vous préciser ce changement de mentalité ?

Cordialement

-----  
Par jpgroussard

Rebonjour,

arrêtez les retards et les "siestes" au travail !  
Cdlt

-----  
Par Judeso

Bonjour,

Merci pour votre conseil et pour le reste ?

Vous ne répondez qu'à la moitié du post.

Le blocage de mes accès et le bashing en public n'est pas toléré tout autant que mes fautes .

Merci de répondre intelligemment.

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous pourrez , après votre licenciement, le faire valoir au CPH , pour qu'un juge statue sur son comportement , fautif ou en rapport avec la nécessité des besoins de l'entreprise ( vu vos actes qui démontrent un manque de fiabilité,alors que vous avez quand même un poste à responsabilités, ce sera bien sûr leurs arguments )

Je déconseille de dire que vous n'étiez pas en état d'assurer vos fonctions de par vos problèmes médicaux; en effet, c'est aussi un comportement fautif de travailler alors qu'on se sait pas apte à le faire ( ce pourquoi les arrêts de travail existent)

Mais en attendant, l'employeur est maître chez lui, donc il peut limiter vos accès et vos tâches de travail et réorganiser le service en fonction .

Donc je ne comprends pas le " bashing en public" dans votre description des faits : il limite vos responsabilités pour assurer le bon fonctionnement de son établissement, c'est une information importante pour tous les employés de le savoir .

-----  
Par Henriri

Hello !

Judeso dans la perspective d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à un licenciement il me semble que votre accès limité aux systèmes informatiques n'est pas vraiment votre problème prioritaire. Si vous êtes bientôt licencié alors "votre travail (actuel) sera vraiment impossible".

Vous demandez ce qu'il faut faire dans votre situation, moi je crois qu'il faut surtout vous informer sur la procédure disciplinaire en question afin d'y faire face dans les meilleures conditions pour vous.

Donc <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1137> :  
lecture <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1137> pour vous :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1137]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1137[url]

A+